

Ouvrier(ière) de production horticole, option floriculture, option pépinière

RNCP2386 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	211s
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'Emploi

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'ouvrier(ière) de production horticole cultive et produit des végétaux d'ornement en vue de leur commercialisation. Il (elle) assure les opérations liées au développement des végétaux, tels les semis, repiquages, greffages et multiplications par bouturage ou marcottage. Il (elle) réalise le suivi et la maintenance des cultures par une taille appropriée, des arrosages réguliers, l'entretien et la fertilisation des sols, et l'application de traitements phytosanitaires dans le respect de la législation et des mesures de sécurité prévues. Il (elle) réalise la récolte, le calibrage et le conditionnement des végétaux produits et peut même en assurer la commercialisation. En floriculture, les végétaux produits sont des fleurs coupées ou en pots. En pépinière, il s'agit d'arbres et d'arbustes. Cet(te) ouvrier(ière) polyvalent(e) peut également, en respectant des consignes, installer des systèmes d'arrosage, réaliser des aménagements et compositions florales simples et entretenir les matériels qu'il (elle) utilise.

Il (elle) travaille au sein d'une équipe dirigée par un responsable de culture, et, selon les types de végétaux et les saisons, exerce en plein air, sous abris et sous serre dans une atmosphère chaude et humide. Le travail, tributaire de la saisonnalité des cultures, implique parfois des horaires adaptés (astreinte, journée continue, travail de nuit).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. MULTIPLIER DES VÉGÉTAUX D'ORNEMENT EN PRODUCTION HORTICOLE

Désinfecter et effectuer le remplissage des contenants pour végétaux en production horticole.

Semer des végétaux d'ornement.

Bouturer des végétaux d'ornement.

Réaliser le greffage simple de végétaux d'ornement.

Réaliser le marcottage, la division de plantes et exploiter la multiplication naturelle des végétaux.

2. METTRE EN PLACE UNE CULTURE EN FLORICULTURE ET EN PÉPINIÈRE

Désherber des aires de culture.

Réaliser le travail du sol en production horticole.

Replanter des végétaux d'ornement.

Empoter et repoter des végétaux d'ornement.

Planter et transplanter des végétaux d'ornement.

Les unités constitutives du titre professionnel sont à choisir parmi les deux options suivantes :
soit l'option floriculture :

1. ASSURER LE SUIVI DES CULTURES EN FLORICULTURE

Arroser des cultures florales en place (hors-sol, plantes en pots, fleurs coupées).

Fertiliser des cultures florales.
Tailler pour entretenir des cultures florales.
Tailler pour former des cultures florales.
Distancer des cultures florales.
Réaliser des traitements phytosanitaires sur des cultures florales.
Tuteurer des cultures florales.

2. PREPARER ET CONDITIONNER LES VEGETAUX ISSUS DE LA PRODUCTION FLORALE

Récolter et préparer des fleurs coupées.
Conditionner des végétaux issus de la production florale.
Réaliser une composition florale.
Soit l'option pépinière :

1. ASSURER LE SUIVI DES CULTURES EN PEPINIERE

Arroser des végétaux en pépinière.
Fertiliser des végétaux d'ornement.
Tailler pour entretenir des végétaux en pépinière.
Tailler pour former des végétaux en pépinière.
Distancer des végétaux en pépinière.
Réaliser les traitements phytosanitaires en pépinière.
Tuteurer et haubaner des végétaux d'ornement en pépinière.

2. PREPARER ET CONDITIONNER LES VEGETAUX ISSUS DE LA CULTURE EN PEPINIERE

Arracher des végétaux d'ornement en pépinière.
Conditionner des jeunes plants et des végétaux d'ornement finis issus de production pépinière hors-sol en fonction d'un bon de commande.
Conditionner des jeunes plants et des végétaux d'ornement finis issus de production pépinière pleine terre en fonction d'un bon de commande.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises de production horticole, qui emploient une main d'œuvre importante. Secteur production de certains services espaces verts des collectivités territoriales.
Entreprises de location de végétaux.
Entreprises du paysage ayant un secteur vente ou production.
Jardinerie et autres entreprises à vocation commerciale.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Aide horticole, aide maraîcher, aide pépiniériste, champignonnière.
Chef d'exploitation (maraîchage-horticulture).
Cultivateur (maraîchage-horticulture), Horticulteur, Maraîcher.
Ouvrier horticole, Ouvrier maraîcher, Ouvrier pépiniériste, Pépiniériste.
Bulbiculteur, Floriculteur, Greffeur, Pépiniériste viticole, Producteur de semences, Serriste.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Néant.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est désigné par la DDTEFP. Il est composé de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre. (Art 6 du décret N° 2002-1029 du 2 août 2002)

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP8802

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2386/>